

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT
D'OFFICIERS DE PORT**

SESSION 2006

EPREUVE N° 1

**Composition sur plusieurs questions relatives au droit
public et au droit appliqué au milieu maritime et portuaire
Pour cette épreuve, certaines questions sont obligatoires,
d'autres au choix du candidat.**

Durée : 3 h 00 ; coefficient 3

QUESTIONS OBLIGATOIRES

- 1) L'organisation des compétences en matière de police portuaire : missions/moyens.
- 2) Les problèmes de responsabilités liés à l'exploitation d'un STM.

QUESTIONS AU CHOIX DU CANDIDAT

Pour cet exercice le candidat traitera, selon son choix, l'une des trois questions suivantes :

- 1) L'organisation de la sûreté portuaire.
- 2) L'accueil des navires en difficultés.
- 3) La mise en jeu de la responsabilité de l'autorité portuaire dans l'accueil des navires.